



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 09 novembre 2018

OBJET : **HEBERGEMENT ET GENS DU VOYAGE** - Soutien à l'association Territoires dans le cadre du projet LAMI: "logement d'attente pour migrants en Isère", dispositif d'accompagnement des réfugiés réinstallés en France au titre du Fonds Asile Migrations et Intégrations (FAMI)

Délibération n°

Rapporteur : Françoise CLOTEAU

PROJET

∏

Le rapporteur, Françoise CLOTEAU
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : Hébergement et gens du voyage - Soutien à l'association Territoires dans le cadre du projet LAMI: "logement d'attente pour migrants en Isère", dispositif d'accompagnement des réfugiés réinstallés en France au titre du Fonds Asile Migrations et Intégrations (FAMI)

Exposé des motifs

Au titre de ses compétences « Hébergement et gens du voyage » et « développement économique », Grenoble-Alpes Métropole soutient le développement d'actions visant à contribuer à l'insertion des publics réfugiés, en vertu de la délibération métropolitaine du 6 novembre 2015 portant sur la mise en œuvre d'un programme d'actions "Grenoble-Alpes Métropole solidaire des réfugiés".

L'association Territoires, membre du réseau « Un Toit Pour Tous » a pour but de favoriser l'insertion par le logement de familles en difficultés. Le programme d'actions pour lequel l'association a demandé spécifiquement une subvention le 18 juillet 2018 vise à rechercher un logement et accompagner pendant un an l'insertion de familles réfugiées syriennes dans leurs démarches d'insertion.

En effet, le ministère de l'Intérieur a lancé, le 20 mai 2016, un appel à projets pour la réinstallation des réfugiés au titre du Fonds Asile Migrations et Intégrations (FAMI). Cet appel à projets doit permettre d'assurer l'accès direct au logement et l'accompagnement global des réfugiés réinstallés en France sur la période 2016-2019. Le projet « Logement d'Attente pour Migrants en Isère (LAMI) » présenté par l'association Territoires, membre de l'ensemble « Un Toit Pour Tous », a été retenu par le Ministère de l'Intérieur.

Le projet LAMI a pour objectif, sur une période courant du 1er septembre 2016 au 31 décembre 2019 (qui sera prolongée jusqu'au 31 octobre 2020), de mobiliser environ 88 logements auprès des bailleurs publics et du parc privé afin d'héberger un total de 350 personnes (adultes et enfants) soit de 20 à 30 logements simultanément par an. Le financement du programme de réinstallation de réfugiés est assuré, dans sa majeure partie (1,5 M€), par le Fonds Asile, Migration et Insertion (FAMI). 82 K€ restent à mobiliser en cofinancement local. C'est dans ces conditions que Territoires a sollicité un soutien financier, partenarial et technique auprès de Grenoble-Alpes Métropole en 2016 et 2017 et qu'elle renouvelle sa demande de subvention en 2018.

Il est proposé au Conseil métropolitain, d'accorder une subvention de 10 000€ à l'association Territoires pour l'année 2018, ce qui portera à 30 000€ le total du soutien de la Métropole à l'action Logement d'attente pour migrants en Isère, depuis 2016, pour un coût total de 2,1 million d'euros.

L'association Territoires assure un accompagnement global de ces personnes sur une période de 12 mois avec l'appui de ses partenaires pour l'apprentissage du français et l'insertion professionnelle.

Depuis le lancement de l'opération (septembre 2016) et au 1er juillet 2018, 29 familles ont été accueillies par le dispositif LAMI. Ces 29 familles représentent 137 personnes (soit 39% de l'objectif). 54 adultes (30 femmes et 24 hommes) et 83 enfants dont 5 majeurs. Au 1^{er} juillet, parmi ces 29 familles accueillies, 9 familles (36 personnes) sont « sorties » du dispositif. Elles sont locataires de leurs logements et poursuivent leurs démarches d'insertion à travers les dispositifs de droit commun.

La moitié des ménages réfugiés syriens provient de Turquie et l'autre moitié du Liban. 83 % des familles sont logées sur des communes de l'agglomération grenobloise, dont la moitié

sur Grenoble. Compte tenu de la taille des ménages (en moyenne 4,7 personnes par foyer), les deux tiers des logements mobilisés sont des T4 et plus. Ils se répartissent en trois tiers : 1/3 de logements de propriétaires privés, 1/3 de logements du parc privé de « Un toit pour tous » et 1/3 de logements du parc logements sociaux.

Avec un rythme d'arrivée de 12-13 personnes par mois, l'objectif de 350 personnes accueillies devrait être atteint en octobre 2019.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu la compétence de la Métropole en matière d'hébergement d'insertion,

Vu la délibération métropolitaine du 6 novembre 2015 portant sur la mise en œuvre d'un programme d'actions "Grenoble-Alpes Métropole solidaire des réfugiés",

Vu la délibération métropolitaine du 4 novembre 2016 et du 27 octobre 2017 accordant une subvention à l'association Territoires pour le projet LAMI "Logement d'attente pour Migrants en Isère".

Après examen de la Commission Territoire Durable du 19 octobre 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le soutien à l'association Territoires au titre de l'année 2018 ;
- Décide de verser, à ce titre, une subvention d'un montant de 10 000€ ;
- Autorise le Président à signer la Convention.